

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Syndicat Intercommunal



handi
VAL DE SEINE

REÇU EN PREFECTURE

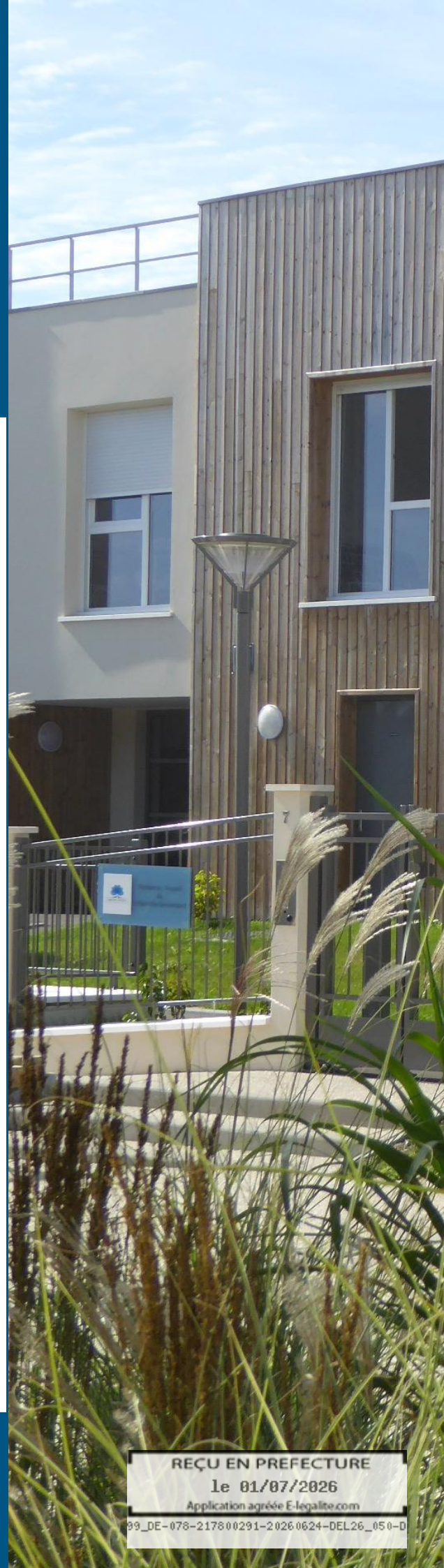
le 01/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2176 00291-2026 0624-DEL26_05 0-0

Sommaire

ÉDITO DU PRÉSIDENT	3
PRÉSENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL	4
NOTRE ADMINISTRATION	9
LES MOYENS HUMAINS & FINANCIERS	11
LE PATRIMOINE	15
FAITS MARQUANTS 2025	21
LES PROJETS 2026	22
LE GUIDE DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE	23



REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-2026.0624-DEL26_05 0-D



Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

L'heure est venue du bilan, non le mien (quoique ?) mais bien celui d'Handi Val de Seine pour l'année écoulée. De nouveau le chantier fut vaste et aura requis l'énergie de toutes nos équipes pour maintenir notre institution au plus haut niveau de compétence, d'innovation et de confiance réciproque entre nous bien sûr, mais aussi aux yeux des pouvoirs publics.

Accompagné de notre Directeur général j'ai eu grand plaisir à œuvrer une fois de plus cette année à la consolidation de nos activités, à notre croissance pour assurer l'avenir de nos prises en charge.

Ainsi, l'année fut notamment marquée :

En matière de développement par :

- la fusion absorption de l'ASOIMEEP par Handi Val de Seine votée le 9/9/25,
- le lancement des études juridiques et architecturales pour le projet de la MAS de Chambourcy,
- la construction du projet architectural de l'Hôpital de jour du Cep avec la formulation d'une offre d'achat de la crèche municipale de Poissy,
- la construction du projet architecturale de l'IME Eugénie Rose, avec la signature d'une promesse de vente de l'IME,
- la poursuite du projet de réhabilitation du 3ème étage de la MAS Léon HERZ (humanisation et extension),
- l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre en vue de la reconstruction de l'IME Alfred BINET,
- les réunions préparatoires à l'adhésion de la commune d'Epône au Syndicat : ce sera la 37ème commune,
- la transformation de l'offre Enfance : inscription de 3 de nos établissements dans une expérimentation avec l'ARS et le CREAL (IME Emmanuel MARIE, IME Eugénie ROSE et le SESSAD La Harpe),
- sans oublier l'ouverture au CAMSP de l'équipe mobile, au 1er décembre, le dispositif « hors les murs » pour éviter les ruptures de parcours et favoriser la prise en charge précoce.

Sur le champ de la qualité :

- la certification HAS et le dossier de renouvellement d'autorisation en pédopsychiatrie de l'Hôpital de jour du Cep (octobre).

S'agissant de la communication :

- la finalisation et diffusion du clip d'Handi Val de Seine,
- l'organisation d'un évènement pour célébrer les 20 ans de la n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Voici donc une année forte chargée mais ô combien exaltante qui s'achève sur un résultat positif à tout égard. Ce bilan, le dernier, me concernant, nous le devons indubitablement à l'adjonction des forces et compétences des acteurs d'Handi Val de Seine que je salue ici. Il serait commode de considérer que deux chaînes, l'une élective, l'autre technique, cohabitent sans perméabilité aucune ne serait-ce que pour s'assurer de la parfaite maîtrise et connaissance des dossiers par la première des deux catégories.

Mais ce serait se bercer d'illusion.

A l'heure de vous quitter après un mandat d'un exercice passionnant, parfois ôpre mais toujours exaltant je viens à vous livrer ma conviction. Alors qu'HVS n'aura cessé de se professionnaliser, mon successeur, en sus d'être un élu reconnu, devra être aussi d'une solide connaissance des particularités de nos métiers, d'une connaissance fine des avancées médico-sociales propres aux professionnels de ce secteur et de leurs réseaux afférents.

Parce qu'en notre sein aucune fonction ne s'improvise et qu'une si belle entreprise mérite assurément une gouvernance dévouée et compétente, je souhaite à nos délégués des communes de bien considérer leur choix afin que jamais Handi Val de Seine ne puisse être dépréciée.

Espérant vous avoir démontré mes plus sincères dévouements engagés.

Bien à vous,

Yann SCOTTE

Président



PRÉSENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Le Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et plus précisément un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)



L'IME Alfred BINET à sa création

HISTORIQUE

Le Syndicat est né en 1969 à l'initiative d'élus désireux de répondre aux besoins des habitants de leurs communes.

Composé initialement de 16 communes, il regroupe aujourd'hui 36 collectivités adhérentes unies pour servir la cause du handicap dont la dernière en date la commune de Crespières qui a intégré le Syndicat Intercommunal en 2024.

Il représente une population de plus de 207 000 habitants.



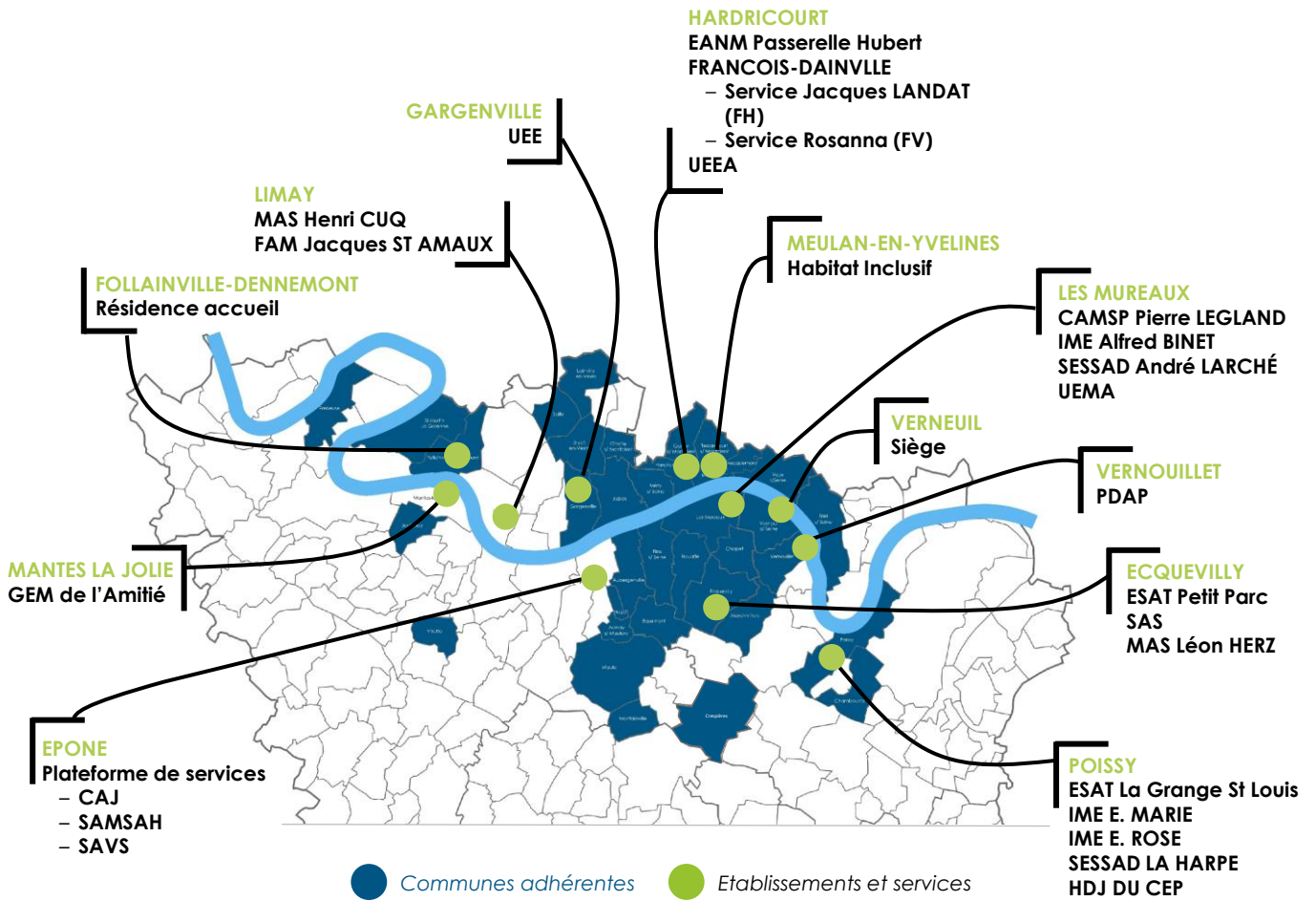
Maquette de l'EANM en 2022



Syndicat Intercommunal	●	1969	●	Pierre METAYER, Maire des Mureaux
Association et IME Alfred BINET	●	1972		
		1977	●	Léon HERZ, Maire d'Ecquevilly
ESAT du Petit Parc	●	1984		
Foyer d'hébergement Jacques LANDAT	●	1988		
SESSAD André LARCHÉ	●	1989		
SAS	●	1990		
CAMSP Pierre LEGLAND	●	1992		
MAS Léon HERZ	●	1996		
SAVS et Foyer de vie	●	1998		
MAS Henri CUQ	●	2006		
ESAT la Grange St Louis	●	2007	●	Hubert FRANÇOIS-DAINVILLE, Maire adjoint de Verneuil-sur- Seine
Nouveau CAMSP Pierre LEGLAND	●	2009		
EAM Jacques ST AMAUX	●	2012		
Siège social – unification des 2 entités / HANDI VAL DE SEINE	●	2014		
Pôle TSA de l'IME Alfred BINET	●	2015		
Résidence accueil, SAMSAH et CAJ	●	2016		
GEM de l'Amitié	●	2017		
UEMA	●	2018		
IME Emmanuel MARIE et PDAP	●	2020	●	Yann SCOTTE, Maire d'Hardricourt
EANM Passerelle Hubert FRANCOIS-DAINVILLE et UEEA	●	2023		
Habitat inclusif et UEE	●	2024		
IME Eugénie ROSE, SESSAD La Harpe, Hôpital du jour le Cep	●	2026		



NOTRE PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE SEINE AVAL



36
communes
adhérentes

207 134
habitants

Aubergenville, Aulnay sur Mauldre, Bazemont, Bouafle, Breuil en Vexin, Buchelay, Chambourcy, Chapet, Crespières, Ecquevilly, Evécquemont, Flins sur Seine, Follainville-Dennemont, Freneuse, Gaillon s/Montcient, Gargenville, Hardricourt, Juziers, Lainville en Vexin, Les Mureaux, Maule, Meulan-en-Yvelines, Mézy sur Seine, Montainville, Morainvilliers, Nezel, Oinville s/Montcient, Poissy, Sailly, Saint-Martin-La-Garenne, Tessancourt sur Aubette, Triel sur Seine, Vaux sur Seine, Verneuil sur Seine, Vernouillet, Vilette



LES MISSIONS

Acteur majeur sur le territoire des Yvelines Seine Aval depuis plus de 50 ans, le syndicat a pour missions principales :

Accompagner les communes à développer un projet social ou médico-social au bénéfice du handicap.

- **S'inscrire** dans une vraie démarche écocitoyenne et d'inclusion sur le handicap en se rapprochant d'Handi Val de Seine.
- **Contribuer** à un audit « handicap » des besoins que la commune souhaite mener.
- **Proposer** des solutions complémentaires d'accompagnement sur les communes.
- **Répondre** à un appel à projet ou un appel à manifestation d'intérêt en co-construction avec la commune.
- **Contribuer** à la formation et à l'accueil en stage des équipes municipales.

Sensibiliser les adjoints au handicap, responsables CCAS des communes...

Aider à organiser l'inclusion dans les communes en sensibilisant les plus jeunes.

Et plus particulièrement :

- **Créer, construire** des établissements pour accueillir des personnes handicapées dans le territoire du Val de Seine et ainsi répondre individuellement et collectivement aux attentes des personnes handicapées et de leurs familles dans le respect et la dignité.
- **Travailler** en lien constant avec nos élus, nos financeurs, nos partenaires.
- **Faire** le lien avec le Président et l'association de gestion.
- **Conduire** avec l'association de gestion, les études et les recherches, notamment concernant l'analyse des besoins.
- **Etablir** les plans de financement des projets d'investissement.
- **Conduire** les opérations de constructions (projets architecturaux, cahiers des charges, marchés publics, suivis de chantiers...).
- **Transmettre** des bâtiments (livraison, transmissions techniques, utilisation des bâtiments...).
- **Suivre** l'achèvement des bâtiments (garantie décennale).
- Gestion administrative et financière courante du syndicat intercommunal.



Les équipements médico-sociaux construits par le Syndicat Intercommunal sont confiés à Handi Val de Seine Association de Gestion.

L'Association de Gestion, émanation du Syndicat, gère annuellement plus de 47 000 000 euros dans 22 budgets d'équipements et de services. Elle emploie 480 professionnels et accueille 1500 personnes en situation de handicap de tous âges (dont 200 travailleurs en situation de handicap salariés) . Elle rassemble des élus, des professionnels, des parents et des tutelles. Son efficacité est générée par un remarquable esprit d'équipe et une recherche permanente de solutions pour faire évoluer les structures.

1500
personnes
accompagnées

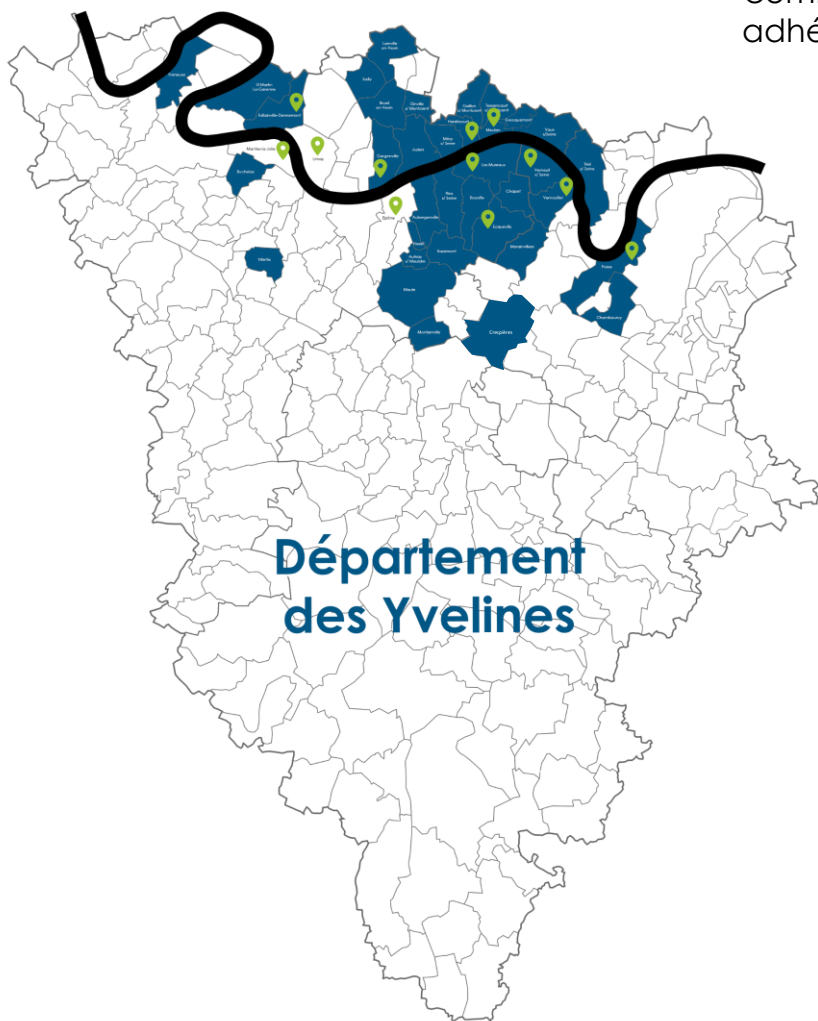
480
professionnels



L'ORGANISATION



36
communes
adhérentes



Comité syndical



144
délégués

*dont 15
membres
au bureau syndical*



8
réunions
d'instance

*Assemblées Générales
CAO
Jury de Concours*



NOTRE ADMINISTRATION

LES MEMBRES DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL

VICE-PRÉSIDENTS	 <p>Président Maire de la commune de Hardricourt Yann SCOTTE</p>	<p>Le Président assure le fonctionnement du Syndicat Intercommunal. Il préside également l'Association éponyme. Cette singularité garantit la cohérence des décisions entre les deux entités et la défense des valeurs qui sont les fondements d'Handi Val de Seine.</p>		
	 <p>Vice-Président 1^{er} Adjointe de la commune de Mézy-sur-Seine Monique POCCARD-CHAPUIS</p>	 <p>Vice-Président 2nd Maire de la commune de Ecquevilly Conseiller départemental du Canton des Mureaux Marc HERZ</p>		
MEMBRES DU BUREAU	 <p>Secrétaire Pose à pourvoir</p>	 <p>Trésorier Adjoint délégué à l'accessibilité, aux solidarités et aux handicapés de la commune de Verneuil-sur-Seine Abderrahim CHAHBOUN</p>		
	 <p>Secrétaire-Adjoint Conseillère municipale de la commune de Mézy-sur-Seine Virginie PINTO</p>	 <p>Trésorier-Adjoint 6^{ème} Adjointe chargée de la solidarité, du handicap, des foyers et de la rénovation urbaine de la commune des Mureaux Michelle VLAMYNCK</p>		
ASSESEURS	<p>Conseillère municipale de la commune de Bouafle Armelle LOUIS</p>	<p>Conseiller municipal de la commune de Vaux-sur-Seine José LERMA</p>	<p>Conseillère municipale de la commune de Ecquevilly Coralie FLORVILLE</p>	<p>Conseillère municipale de la commune de Evécquemont Sylvie BELLARD FARRELL</p>
	<p>1^{ère} adjointe en charge des solidarités et affaires sociales de la commune de Gaillon-sur-Montcient Véronique PIPEAU</p>	<p>Conseillère municipale de la commune de Gaillon-sur-Montcient Sophie CARMES</p>	<p>Conseiller municipal de la commune de Gargenville Rhamid HACHEMI</p>	<p>5^{ème} adjoint délégué à l'action sociale, petite enfance, handicap, seniors et devoir de mémoire de la commune de Meulan-en-Yvelines Patrick DACNENBERGHEN</p>





LE COMITÉ SYNDICAL

Le Syndicat Intercommunal est géré par un Comité syndical, composé de soixante-douze élus, soit deux délégués titulaires, représentants chaque commune adhérente. Il délibère des affaires sur proposition du Président.

Les délégués suppléants siègent au Comité syndical, avec voix délibérative, en cas d'empêchement des délégués titulaires de leur commune.

LES ORGANES DÉLIBÉRANTS 2025

- 6 assemblées générales
- 1 Jury de concours
- 1 commission d'appel d'offres
- 3 comités de pilotage développement

Le Syndicat Intercommunal s'appuie également sur un **comité de pilotage développement** qui réunit le Président et les vice-Présidents du syndicat et de l'association ainsi que la Direction Générale, dans le but de prendre des décisions et faire des arbitrages sur projets d'établissements en garantissant l'harmonie des deux institutions.

Le **jury de concours** est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics, d'apprécier les candidatures et les prestations remises dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre. Il analyse les projets au regard des critères définis dans le règlement de consultation, établit un classement des candidats et émet un avis motivé sur le ou les lauréats proposés.

La commission d'appel d'offres est constituée par le Président et par cinq membres du comité syndical élus par ce comité à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Le fonctionnement du jury de concours est régi par les dispositions du Code de la commande publique ainsi que par les règles applicables aux assemblées délibérantes prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-21 relatif aux modalités de désignation des membres.

La **commission d'appel d'offres** est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux d'examiner les candidatures, les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

La commission d'appel d'offres est constituée par le Président et par cinq membres du comité syndical élus par ce comité à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le fonctionnement de la commission d'appel d'offres est régi par les dispositions des articles L.1414-1 à 4 du CGCT.



LES MOYENS HUMAINS & FINANCIERS

LES RESSOURCES HUMAINES

L'ensemble des besoins fonctionnels du Syndicat — Direction, Communication, Technique, Finances, Administratif — est assuré par le personnel mis à disposition par l'Association, dans le cadre de conventions spécifiques.

Ce mode d'organisation constitue une véritable force pour Handi Val de Seine, il :

- favorise la mutualisation des compétences et des moyens,
- garantit une cohérence dans l'action,
- offre une vision transversale et globale des activités.

Cette organisation permet ainsi de répondre efficacement aux missions du Syndicat, tout en renforçant la synergie entre les équipes et en consolidant le partenariat avec l'Association.

Fonction	ETP 2025
Directeur Général	0,20
Directeur Général Adjoint	0,20
Responsable Communication	0,50
Responsable service technique	0,20
Directeur Financier	0,30
Comptable et Paie	0,10
Assistant et Gestionnaire	0,80
Total ETP	2,30


L'ensemble des charges sont ainsi tracées au compte 6218 – Autres personnels extérieurs affectés



LE BUDGET PRINCIPAL

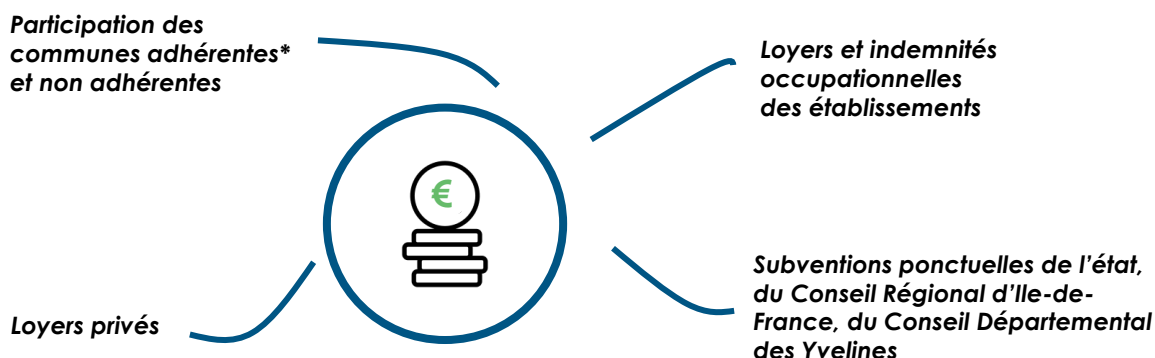
Le budget est scindé en 2 parties, un budget de fonctionnement et un budget d'investissement.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2025

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT
	1 373 100,20 €	DÉPENSES	2 557 370,74 €
	2 9 25 189,26 €	RECETTES	2 223 823,30 €
	1 552 089,06 €	RÉSULTATS	- 333 574,44 €

Ce bilan témoigne d'une **situation financière saine**, marquée par des produits en hausse, une maîtrise des charges et une capacité d'autofinancement renforcée pour les projets futurs.

Les recettes du Syndicat



* Les participations des communes adhérentes représentent les recettes de base du syndicat intercommunal. Elles couvrent les dépenses de fonctionnement. Le montant des participations est voté chaque année en assemblée générale.

Lors de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2024, le comité syndical a approuvé le montant des participations communales pour l'année 2025 au taux de :

1,31 €
par habitant

EN BREF

La situation financière est globalement maîtrisée, avec un taux d'endettement contenu à 47 % (hors report à nouveau et résultats cumulés), demeurant inférieur au seuil de vigilance de 50 %.

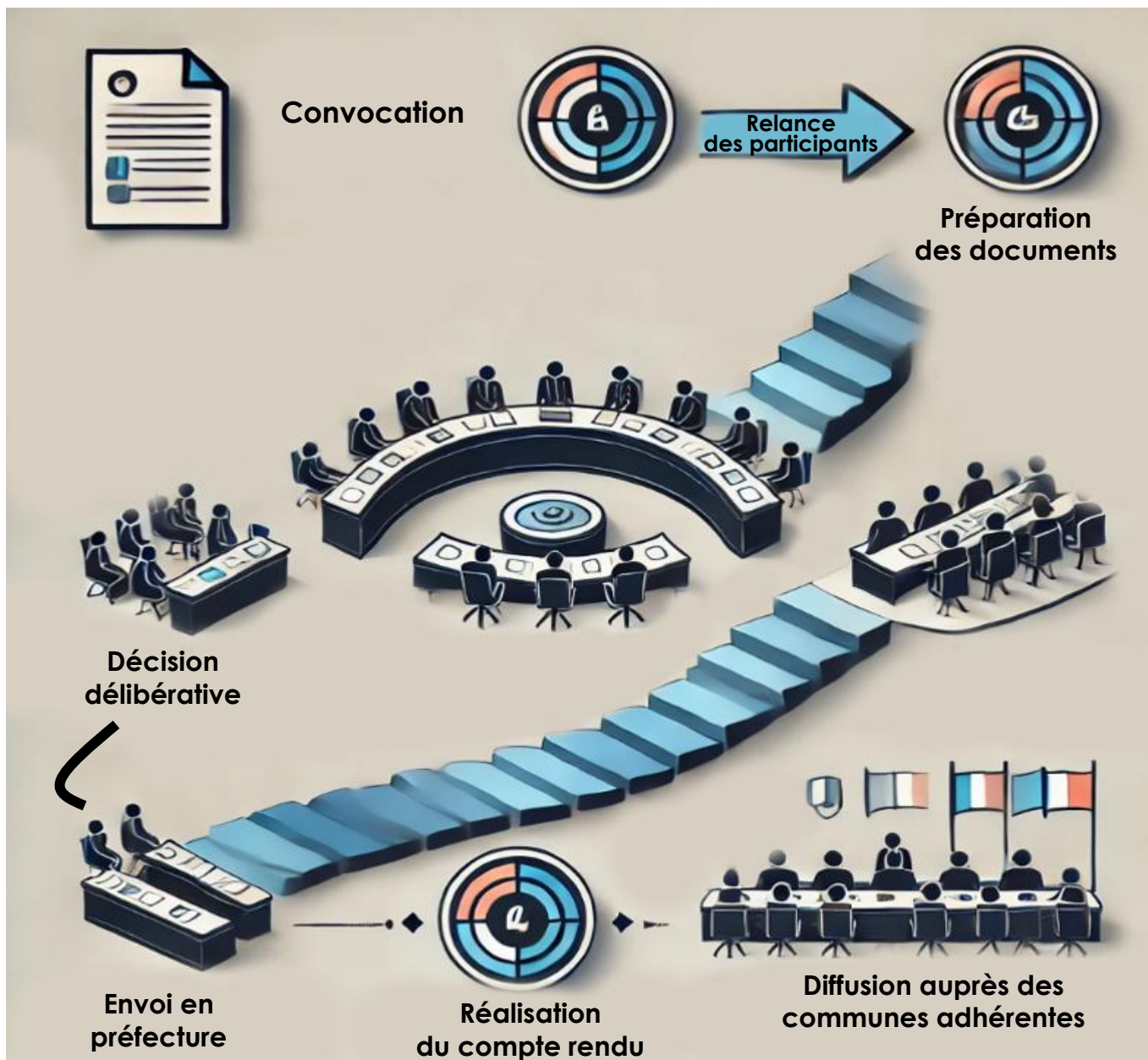
La trésorerie nette s'élève à 1,53 M€ au 31 décembre 2025, contre 3,15 M€ au 31 décembre 2024, soit une diminution d'environ 1,6 M€, principalement liée au financement des investissements réalisés sur l'exercice. Il est rappelé qu'un remboursement d'emprunt in fine de 1,6 M€ est intervenu en janvier 2025, impactant directement le niveau de trésorerie.

Le Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine présente néanmoins une situation financière saine et équilibrée. Les loyers issus des baux emphytéotiques permettent de couvrir les remboursements en capital et en intérêts des emprunts en cours, assurant ainsi la soutenabilité de la dette.

La section d'investissement est déficitaire sur 2025, en rapport avec l'emprunt non contracté pour le programme immobilier de la MAS LH d'Ecquevilly.



La préparation des Assemblées Générales



Bilan des activités administratives

6

convocations

6

comptes-rendus

20

délibérations
du comité
syndical

L'activité comptable

331

mandats émis

121

titres émis



LA COMMUNICATION

L'HYMNE HANDI VAL DE SEINE FÛT LE FIL ROUGE DE L'ANNÉE.

Un tutoriel vidéo à destination de toutes et tous a été transmis pour entraînement suite à la présentation de l'hymne fait lors des vœux 2025.

Objectif de l'année : créer un clip vidéo signé* rassemblant tous les établissements et les acteurs d'Handi Val de Seine, professionnels, élus, personnes accompagnées. Celui-ci a été diffusé sur nos réseaux sociaux et sur notre page YouTube.



* signé : paroles en langue des signes

11 handi'news

Newsletters mensuelles transmises à tous les élus du Syndicat intercommunal.



DUODAY 2025 : L'IMMERSION DU PÔLE ESAT

Cette année, plusieurs travailleurs et travailleuses du Pôle ESAT ont pu bénéficier du dispositif DuoDay pour réaliser une journée d'immersion en milieu ordinaire, une expérience particulièrement enrichissante pour chacun d'entre eux.

Cela a permis aux personnes accompagnées de découvrir plus en détail certains métiers, de confirmer des orientations professionnelles et d'avoir de réelles opportunités de stage au sein des entreprises dans lesquelles ils ont été chaleureusement accueillis.

Cette année, les bénéficiaires de ce dispositif ont grandement apprécié leur immersion. Ils ont pu découvrir de nombreux métiers en lien avec leur travail à l'ESAT ainsi que des activités qu'ils souhaitent un jour réaliser en entreprise.

En effet, cette initiative nourrit l'ambition des personnes accompagnées, valorise pleinement leur parcours et permet de



1 handi'mag

Magazine annuel envoyé en décembre.



LE PATRIMOINE

La vocation du Syndicat Intercommunal est singulière : promouvoir et gérer des équipements médico-sociaux de proximité au service de ses habitants en situation de handicap et de leurs familles.

Depuis plus de 50 ans, il confie la gestion et l'exploitation de ses établissements construits à l'Association de gestion Handi Val de Seine par le biais de baux emphytéotiques.

16

Biens immobiliers appartenant au Syndicat Intercommunal

29 720 m²

d'équipements médico-sociaux

Institut Médico-Éducatif Alfred Binet



L'IME accueille 106 enfants et adolescents, âgés de 4 à 20 ans.

Les élèves accueillis bénéficient d'une prise en charge globale par des équipes pluridisciplinaires.

Issus de l'Éducation nationale, les enseignants y délivrent une pédagogie adaptée aux besoins des enfants en situation de handicap.



6 rue des Gros Murs
78520 LES MUREAUX



4220 m²



1971




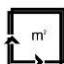
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Pierre Legland



Le CAMSP est un établissement chargé de la prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des difficultés ou des retards dans leur développement. Il possède un agrément de 277 places.

Ils accompagnent les parents dans le diagnostic, la prévention, le traitement et la rééducation de leur enfant.

 6 rue des Gros Murs
78130 LES MUREAUX

 1500 m²

 1992

Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile André Larché



Le SESSAD est constitué d'équipes pluridisciplinaires dont l'action consiste à apporter un soutien spécialisé aux enfants et adolescents maintenus dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation.

L'établissement accompagne 76 usagers de 5 à 20 ans pour les déficiences intellectuelles et motrices, ainsi que pour les troubles du caractère et du comportement.

 4 rue des Gros Murs
78130 LES MUREAUX

 513 m²

 2003

Etablissement d'Accueil Médicalisé Jacques Saint Amaux



Cet établissement accompagne des personnes en situation de handicap mental ou atteintes de handicaps associés, dont le degré d'autonomie rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne dans un certain nombre d'actes de l'existence.

La capacité d'accueil du FAM est de 67 places dont 51 places en internat, 4 places en accueil temporaire et 12 places en semi-internat (jour).

 2 rue des Coquelicots
78520 LIMAY

 4791 m²

 2012



Maison d'Accueil Spécialisée Henri Cuq



La MAS Henri Cuq offre un cadre de vie agréable pour l'accueil des personnes adultes en situation de handicap, présentant un polyhandicap, des troubles du comportement ou souffrant d'une Infirmité Motrice Cérébrale (IMC).

La capacité d'accueil est de 48 places, dont 16 pour des personnes présentant une IMC. L'établissement comporte des chambres individuelles spacieuses et adaptées.



30 Avenue Edouard Fosse
78520 LIMAY



4000 m²



2002

Maison d'Accueil Spécialisée Léon Herz



La MAS Léon Herz accueille 47 adultes en situation de handicap (polyhandicap, maladie psychique ou mentale) dans un bâtiment implanté dans un parc de 4,5 hectares (dont 7 en semi-internat).

Les équipes pluridisciplinaires ont à cœur de mener plusieurs missions essentielles : l'accompagnement éducatif, le développement du bien-être et de l'autonomie de chacun grâce à une équipe confirmée.



2 rue du Parc
78920 ECQUEVILLY



5000 m²



1996

Etablissement d'Accueil Non Médicalisé Passerelle Hubert FRANCOIS-DAINVILLE



L'EANM accueille 58 adultes en situation de handicap et est composé de deux services : le Service Rosanna (anciennement foyer de vie d'Ecquevilly, existant depuis 1998) et le Service Jacques LANDAT (ancien foyer d'hébergement).

Ses missions principales sont l'accompagnement, l'hébergement, l'écoute, le conseil, le soutien et le partage d'expérience, des personnes en situation de handicap.



38 boulevard Carnot
78250 HARDRICOURT



2634 m²



2023



Établissement de Service et d'Aide par le Travail la Grange Saint-Louis



Cette structure permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. L'établissement dispose de 100 places pour des personnes de 18 à 65 ans, présentant soit un handicap psychique ou une déficience intellectuelle moyenne ou légère.

Les ateliers : conditionnement, reprographie, service aux entreprises, relai colis, espaces verts et propreté urbaine.



23 rue Charles Edouard
Jeanneret – Le Technoparc
78300 POISSY



2711 m²



2007

Établissement de Service et d'Aide par le Travail du Petit Parc & SAS



Situé en plein cœur de la zone d'activité du Petit Parc, à deux pas du centre-ville d'Ecquevilly, l'établissement dispose de 96 places pour des personnes en situation de handicap de 18 à 65 ans.

Les ateliers : espaces verts, blanchisserie, entretien des locaux et restauration.

La Section d'Adaptation Spécialisée accueille 8 personnes sur 4 places.



ZA du Petit Parc
22 rue des Fontenelles
78920 ECQUEVILLY



1600 m²



1984

SIÈGE - HANDI VAL DE SEINE



Le siège regroupe les bureaux des Directions et services supports du syndicat intercommunal et de l'association de gestion.

Cette spécificité favorise une collaboration étroite entre les deux entités alliant expertise et compétence en matière de maîtrise d'œuvre, et permettant, par synergie, l'émergence et la structuration des nouveaux projets venant enrichir la réponse territoriale aux besoins des personnes en situation de handicap.



1 place de la Galette
78480 VERNEUIL-SUR-SEINE



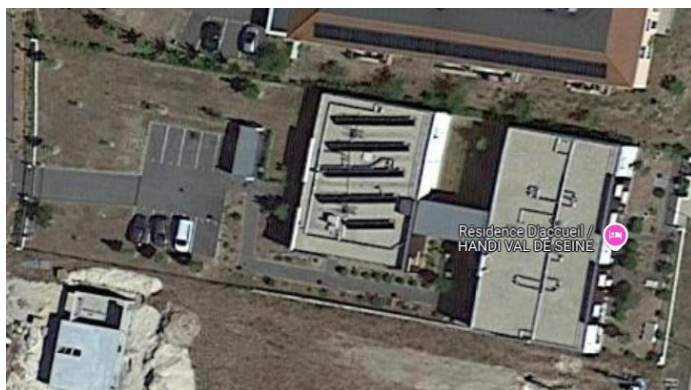
466 m²



2012



Résidence accueil



Le Syndicat Intercommunal a donné à Bail à Construction au Logement Francilien, le terrain de Follainville-Dennemont afin d'édifier une résidence accueil de 30 logements.

Cette structure, gérée par l'association de gestion, propose un habitat à des personnes autonomes, ayant des troubles psychiques stabilisés, dans un milieu sécurisé et convivial.



7 rue des Berbiettes
78520 FOLLAINVILLE-
DENNEMONT

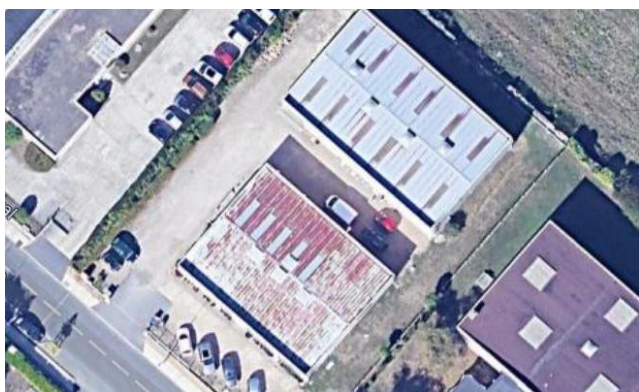


2711 m²



2007

Centre 25



Les deux bâtiments accueillent la section espaces verts de l'ESAT le Petit Parc, offrant ainsi aux travailleurs en situation de handicap un véritable espace de travail équipé de vestiaires, sanitaires, bureaux et lieux de stockage pour les petits et gros matériels.

Ce bâtiment dispose également d'une salle de réunion et de formation mise à disposition des équipes du syndicat et de l'association.



25 rue des Fontenelles
78920 ECQUEVILLY



915 m²



2018

Les Ardilles à Epône



Dans le cadre des partenariats actifs avec les acteurs du territoire, le Syndicat Intercommunal loue ces locaux et parkings à l'association CPTS 78 nord.

Les activités de la Communauté Professionnelle de Territoire de Santé visent à faciliter les relations entre secteurs médicaux et sociaux, à améliorer le maintien à domicile et la qualité du suivi des patients.



Chemin des Ardilles
78680 EPONE



210 m²



1998



Local 4 bis rue Paul Curien à Les Mureaux



Afin de contribuer aux solutions de garde d'enfants, le Syndicat Intercommunal loue ces locaux à la micro-crèche P'tit Bébéchou.

Ainsi, 10 enfants de 3 mois à 4 ans y sont accueillis de façon régulière ou occasionnelle.

 4 bis rue Paul Curien
78130 LES MUREAUX

 292 m²

 1991

2 appartements lesannonciades à Meulan-en-Yvelines



Le Syndicat Intercommunal loue ces deux appartements à l'association de gestion dans le cadre d'habitat inclusif destinés à des personnes en situation de handicap.

5 personnes sont accueillies dans cet habitat inclusif en collocation.

 4 et 9 Parc desannonciades
78250 MEULAN-EN-YVELINES

 57 m²
70 m²

 1988





LES FAITS MARQUANTS



Fusion absorption de l'ASOIMEEP

L'IME Eugénie Rose, le SESSAD la Harpe et l'Hôpital de jour du Cep rejoignent Handi Val de Seine.



Lancement de la reconstruction de l'IME Alfred BINET

Le Syndicat à confirmer son engagement dans ces travaux et l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre est finalisé.



Célébration du 20^e anniversaire de la n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »,

Personnes accompagnées et leurs proches, professionnels du médico-social et élus du territoire ont été réunis pour partager les avancées et les défis encore à relever.



Réalisation du clip Handi Val de Seine

Regroupe des personnes accompagnées, des professionnels de l'association et des élus du Syndicat intercommunal.



LES PROJETS 2026



Restructuration de l'IME Alfred BINET

Démolition et reconstruction afin de répondre au mieux aux attentes des enfants accompagnés.



Projet médico-social à Chambourcy

Création d'une MAS et portage d'un IME et d'un ESAT.



Travaux réhabilitation 3^e étage MAS Léon HERZ

Fin des travaux troisième trimestre 2026.



Extension du siège

Avec la création de bureaux, salle de réunion et local stockage supplémentaires.



Achat d'un bien immobilier 11-13 rue de la Paix à Poissy et réhabilitation

Dans le cadre de fusion absorption de l'association ASOIMEEP par HANDI VAL DE SEINE.



Construction dans le cadre du déménagement de Hôpital de Jour le Cep à Poissy

Dans le cadre de fusion absorption de l'association ASOIMEEP par HANDI VAL DE SEINE.



Habitats inclusifs

Création de 6 à 10 logements.





LE GUIDE DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE

Bienvenue au sein du Comité Syndical d'Handi Val de Seine. En tant que représentant de votre commune, vous jouez un rôle essentiel dans la gouvernance des structures dédiées aux personnes en situation de handicap.

RÔLE ET POSITIONNEMENT DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE

Missions principales

- Participer aux réunions du Comité syndical.
- Prendre part aux votes et délibérations.
- Relayer les informations entre le Syndicat et la collectivité représentée.
- Contribuer à la définition des orientations stratégiques.

Désignation

- Désigné par le Conseil municipal.
- Mandat aligné sur celui des élus locaux.

Responsabilités

- Engagement en faveur des personnes en situation de handicap.
- Responsabilité politique vis-à-vis de la collectivité.
- Respect des règles de déontologie et de transparence.

Le délégué titulaire représente sa collectivité au sein du Syndicat intercommunal. Il participe aux décisions stratégiques et veille à la prise en compte des intérêts de sa commune.

(**2**)
délégués
titulaires

+

(**2**)
délégués
suppléants

x

36
communes
adhérentes

Les délégués suppléants siègent au Comité syndical, avec voix délibérative, en cas d'empêchement des délégués titulaires de leur commune.



VOTRE PRÉSENCE AUX ASSEMBLÉES

Le Comité Syndical est l'organe délibérant du syndicat.

Fréquence : il se réunit au moins une fois par semestre en séance publique, mais le Président peut réunir le comité chaque fois qu'il le juge utile.

Convocation : elle vous est adressée par mail au moins 5 jours francs avant la réunion, accompagnée d'une note de synthèse sur les dossiers à l'ordre du jour.

En cas d'absence : faites appel à l'un des deux délégués suppléants élus par votre commune (si aucun suppléant n'est disponible, vous pouvez donner un pouvoir écrit à un autre membre titulaire du comité mais un membre ne peut porter qu'un seul pouvoir).



Comprendre le quorum

Pour que les décisions soient valables, une règle de présence minimale s'applique :

- **La règle** : la majorité des membres en exercice doit être physiquement présente à l'ouverture de la séance.
- **Vigilance** : les pouvoirs (procurations) ne comptent pas pour le calcul du quorum.
- **Conséquence** : si le quorum n'est pas atteint lors de la 1^{ère} convocation, une seconde convocation est envoyée (délai de 3 jours) ; le comité peut alors délibérer sans condition de nombre.

8

Assesseurs

Ils complètent la composition du bureau qui procède aux études demandées par le comité et soumet toutes les propositions utiles.

LE BUREAU DU COMITÉ

Le Bureau est l'organe moteur qui prépare le travail du Comité : étudie les dossiers, fait des propositions et règles les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

1

Président

Il assure le fonctionnement du Syndicat, le représente dans tous les actes de la vie civile et en justice, et exécute les décisions du comité.

2

Vice-présidents

Ils secondent le Président dans l'exercice de ses fonctions et assurent son remplacement en cas d'empêchement.

1

Secrétaire

+ 1 Secrétaire-adjoint

Ils sont chargés de préparer les réunions, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer la correspondance sous les directives du Président.

1

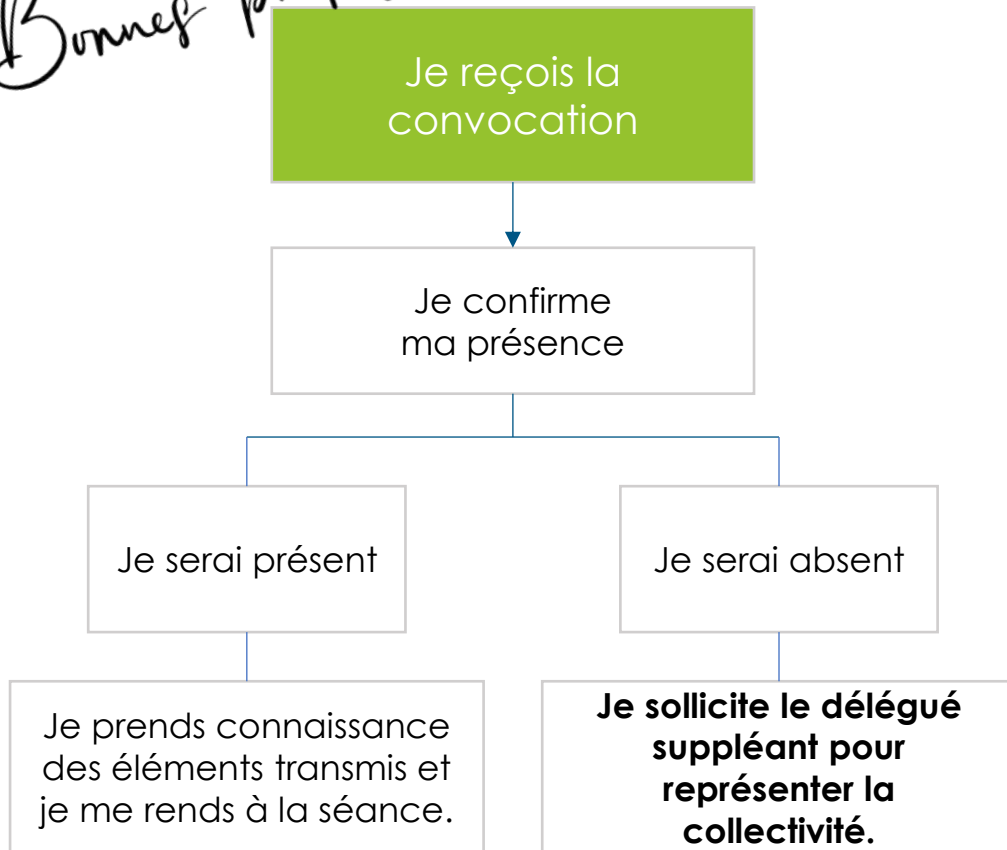
Trésorier

+ 1 Trésorier-adjoint

Ils préparent les documents budgétaires et veillent à leur bonne exécution sous le contrôle du Trésorier Payeur Syndical.



Bonnes pratiques



LES COMMISSIONS ET DÉSIGNATIONS

En tant que délégué, vous pouvez être amené à siéger dans des instances spécifiques.

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Composée du Président et de 5 membres élus au scrutin proportionnel, elle intervient sur les marchés publics du Syndicat.

Commission jury de concours

Cette instance intervient pour évaluer et sélectionner les projets lors de concours d'architecture ou de maîtrise d'œuvre.

Organismes extérieurs

Le Comité désigne ses représentants au sein d'organismes partenaires selon les règles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).





Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine
1 place de la Galette
78480 VERNEUIL-SUR-SEINE



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2176 00291-2 026 0624-DEL26_05 0-D